

DOSSIER DE PRESSE

# Séance plénière du lundi 8 juin 2026

Compte financier unique 2025

Budget primitif n°2



gironde.fr     





# Sommaire

<b>Compte financier unique</b>	<b>p4-5</b>
<b>Budget primitif n°2</b>	<b>p6</b>
<b>Impact pour les satellites départementaux</b>	<b>p7</b>
<b>Taxe d'aménagement et CAUE</b>	<b>p8</b>
<b>Aides à la pierre</b>	<b>p9</b>
<b>Un meilleur accompagnement pour les allocataires du RSA</b>	<b>p10</b>
<b>Mobilité des aides à domicile</b>	<b>p11</b>
<b>SPASER</b>	<b>p12</b>
<b>Philanthropie</b>	<b>p13</b>
<b>Aménag'eau</b>	<b>p14</b>
<b>Présentation du nouveau conseiller départemental</b>	<b>p14</b>
<b>Rapport annuel 2025 de la médiatrice du département de la Gironde</b>	<b>p15</b>

# Le Compte Financier Unique 2025

427 M€

DE DROITS  
DE MUTATION  
À TITRE ONÉREUX

1,2 Md€

DE DÉPENSES  
DE SOLIDARITÉ

## Un outil de simplification et de transparence

Les élus du Conseil départemental ont choisi de présenter dès cette année le bilan financier sous la forme du Compte Financier Unique (CFU), une réforme majeure appelée à se généraliser à l'ensemble des collectivités à partir de 2026.

**Ce nouveau document regroupe en un seul support deux outils jusqu'ici distincts : le compte administratif, produit par la collectivité, et le compte de gestion, établi par le comptable public.** Cette fusion renforce la lisibilité des comptes publics, améliore leur fiabilité et facilite le dialogue entre les différents acteurs financiers, sans modifier leurs responsabilités respectives. Le CFU est un levier de simplification et de transparence, pour une meilleure compréhension des finances départementales.

## Des résultats 2025 en amélioration dans un contexte contraint

En 2025, le Département enregistre un résultat financier de 2,50 Mds€ de recettes pour 2,49 Mds€ de dépenses (avec intégration des budgets annexes).

Soit un résultat excédentaire de 7,39M € en amélioration de 52,5M€ par rapport à 2024.

Cependant, en intégrant le résultat 2024 reporté et le solde des restes à réaliser, le résultat de clôture, devient négatif à -38,59M€, bien qu'en amélioration par rapport à 2024 (-40,20M €).

Dans le détail,

- ▶ -24 M€ en fonctionnement, un effort significatif par rapport à 2024 (-93,5M€), grâce à une progression très contenue des dépenses (+0,8 %).
- ▶ +30,5 M€ en investissement, une somme toujours conséquente mais en fort ralentissement.

Ces résultats traduisent un pilotage financier resserré et des efforts de gestion importants, dans un contexte toujours marqué par de fortes tensions.

## Un effort de maîtrise des dépenses

Après plusieurs années de baisses progressives des dépenses, 2025 a marqué le début de baisses à plus grande échelle, en amont du PRE qui en structure aujourd'hui la trajectoire.

Malgré une reprise des Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) en 2025 (+24,5 %, soit +84 M€ qui portent le montant des DMTO à 427 M€ pour 2025), le Département reste fragilisé par la fluctuation de ses recettes conjoncturelles - dont la fraction de TVA - qui représentent près de 50 % de ses recettes de fonctionnement, ainsi que par le recul des dotations de l'État (-1,12 %, soit -2 M€ par rapport à 2024).

Les dépenses de fonctionnement progressent de seulement +0,8 % (contre +2,1 % en 2024), soit une économie de 15 M€ par rapport au budget primitif. Les dépenses de solidarité atteignent 1,2 Md€ (+3,8 %), intégrant notamment un rattrapage des retards de paiement dans le champ de la

protection de l'enfance (37,5 M€).

Dans le même temps, des mesures structurelles ont été mises en œuvre :

- ▶ une baisse des dépenses de personnel (255 emplois en moins au 31 décembre 2025), liée notamment au gel des recrutements et non-remplacement des départs à la retraite.
- ▶ une réduction marquée des frais généraux (-19,5 %, 32,5 M€), grâce à des actions ciblées d'optimisation.

## Des priorités maintenues

Les dépenses d'investissement reculent quant à elles de 171 M€ (25 %), avec une redirection sur les opérations engagées, notamment les collèges, la voirie et le logement.

Malgré les contraintes, le Département maintient ses priorités d'investissement : 67,8 M€ pour les collèges (dont 31 M€ pour les neufs, comme celui de Montussan livré en 2025), 31 M€ pour la voirie (entretien préventif et Plan ponts) et 24,5 M€ pour le logement via la délégation de l'Aide à la pierre.

## Annexe environnementale

Le CFU 2025 intègre également, une annexe environnementale sur 3 axes qui permet de mieux apprécier l'impact des dépenses publiques sur le climat et la biodiversité :

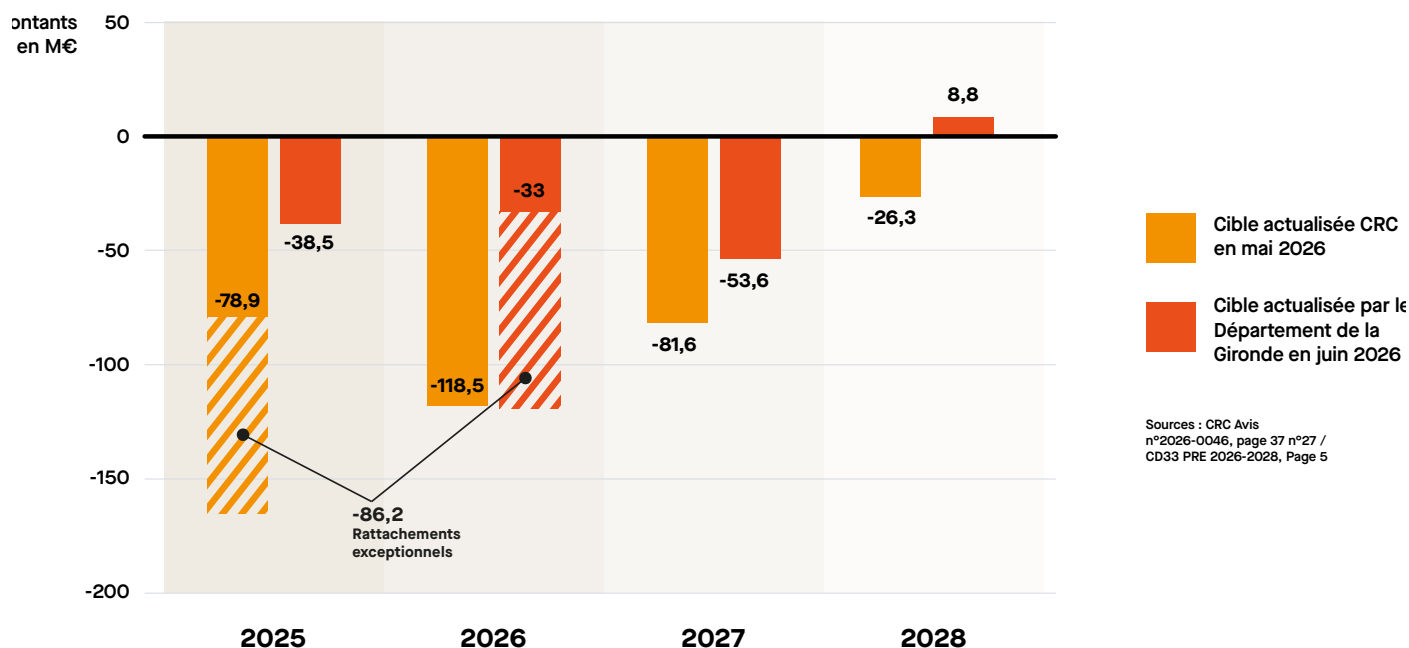
**Atténuation** : 30 % des dépenses d'investissement (55 M€) sont favorables à la réduction des GES, exemples : rénovation des collèges, panneaux solaires, végétalisation des cours.

**Adaptation** : 31 % des dépenses (57 M€) renforcent la résilience du territoire (diagnostics climatiques, travaux de protection).

**Biodiversité** : 25 % des dépenses (45 M€) sont défavorables (artificialisation des sols), mais des leviers existent (renaturation, désimperméabilisation).

## Entre la CRC et le Département, une différence d'interprétation sur l'année de prise en compte des rattachements :

Évolution du résultat de fonctionnement du budget principal en M€



# Budget primitif 2026 n°2

A la suite de la demande de la Chambre régionale des comptes, le Département procède à un nouveau vote du budget primitif qui s'élève toujours à 1,8 milliard d'euros.

## 33 M€

**DÉSÉQUILIBRE  
GLOBAL  
DU BUDGET  
PRIMITIF  
N°2 HORS  
RATTACHEMENTS**

Les ajustements portent sur 15,2 millions d'euros (dépenses et recettes cumulées), soit **0,84 % du budget du Département** (1,8 milliard d'euros). Ces modifications, issues de révisions demandées par la CRC, portent :

- **sur l'augmentation des besoins liés au RSA (+10M€)**
- et sur **la dégradation de la perception par l'État de la Taxe d'Aménagement (-4,5M€)** affectée au Département, qui impacte certaines de ses dépenses.

**Ces modifications auraient pu être intégrées en cours d'année lors du budget supplémentaire, cela aurait évité ainsi le revote de ce budget primitif pour ne pas retarder l'exécution budgétaire.**

Le Département, dans la poursuite du travail en transparence avec les services de l'État, la Direction Régionale des Finances Publiques et la CRC, présente une nouvelle version du budget primitif 2026 qui intègre :

- **- 38,5M€** de résultats de l'exercice 2025
- **- 86M€** de rattachements pour la mise en place de l'annualité budgétaire comme envisagé, dès le 13 avril dernier

auxquels s'ajoutent

- **- 12,2M€** de modifications suite aux révisions par la CRC des recettes et des dépenses sur lesquelles le Département n'a aucune prise

**La collectivité présente comme prévu un budget primitif 2026 n°2 en déficit global de -33 M€ hors rattachements. La Chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine prendra un nouvel avis sous quinze jours à partir de cette nouvelle mouture budgétaire.**

2,7 M€

**D'ÉCONOMIES POUR  
LES SATELLITES  
DÉPARTEMENTAUX**

# Les satellites départementaux affectés par la baisse des ressources

**L'incidence du Plan de retour à l'équilibre du Département sur les satellites départementaux conduit à 2,7 M€ d'économies à l'horizon 2028.** Cet effort supplémentaire vient en prolongement des premières économies menées entre 2022 et 2025, alors que la trésorerie des satellites était déjà fortement fragilisée par la baisse des ressources de la collectivité.

Ces importantes mesures d'économies appellent nécessairement **une redirection de l'activité des satellites et des politiques publiques**. Une mission est confiée au conseiller départemental Philippe Quertinmont pour mieux coordonner ces changements et rediriger l'activité des satellites en lien avec les services présents sur les territoires, pour une réponse alternative à l'attente des citoyens.

## **Le Département revoit sa politique tourisme avec ses partenaires en 2027**

Les importantes économies choisies dans le PRE ont pour conséquence de diminuer drastiquement les moyens affectés à la politique touristique du Département. Sans recettes cohérentes et compensations suffisantes pour mener une politique touristique à la hauteur des ambitions, en faveur de la solidarité territoriale, du tourisme inclusif, solidaire et durable, il est fait le choix de ne pas maintenir la subvention à Gironde Tourisme et plus largement de suspendre la politique touristique à partir de janvier 2027. Les actions se poursuivent donc en 2026 et un travail est en cours avec les partenaires (communes et associations) pour assurer la poursuite des activités concernées.

## **Le Département revoit son ingénierie départementale**

### **La redéfinition de l'ingénierie départementale portée par Gironde**

**Ressources est en cours** et sera présentée aux maires au 3e trimestre 2026. La dissolution de l'établissement public à caractère administratif (EPA) sera proposée après l'installation du nouveau Conseil d'administration. Les agents détachés ou mis à disposition seront réintégrés dans les effectifs de la collectivité et sont d'ores et déjà associés aux travaux de réorganisation afin d'accompagner cette évolution dans les meilleures conditions possibles.

## **L'iddac préservée**

La participation du Département pour l'association iddac, agence culturelle du département de la Gironde, est stabilisée pour 2026 à 1 800 000 €. Une réflexion globale sur la politique culturelle du Département est menée en lien avec plusieurs services (Biblio.Gironde, les Archives départementales, la Direction de la culture et l'iddac). Il s'agit de définir les orientations de la politique culturelle départementale, les publics et les territoires prioritaires, les relations avec les collectivités, ainsi que les interactions possibles de l'iddac dans cette stratégie.

# Taxe d'Aménagement : chute des recettes et conséquences concrètes

« En Gironde, la chute de la taxe d'aménagement n'est plus une alerte théorique : elle produit déjà des effets concrets, avec des suppressions de postes et un affaiblissement de nos politiques environnementales. Sans réaction rapide, c'est la qualité de l'aménagement de nos territoires qui est directement menacée. »

**Jean-Luc Gleyze**, président du département de la Gironde

**4,7 M€**

**DE TA EN 2025,  
CONTRE 12 À 15  
MILLIONS AVANT  
RÉFORME DE LA  
PERCEPTION**

**La dégradation du rendement de la taxe d'aménagement atteint aujourd'hui un niveau critique en Gironde et met directement en danger des politiques publiques essentielles pour les territoires.** En 2025, le produit effectivement perçu s'est limité à 4,7 millions d'euros, alors même qu'il devrait s'établir entre 12 et 15 millions d'euros. Cet écart fragilise les capacités d'action des collectivités et interroge la soutenabilité même des politiques d'aménagement et de transition écologique.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que la taxe d'aménagement est directement affectée au financement de politiques déterminantes pour les territoires, notamment la protection des espaces naturels sensibles (ENS) et le fonctionnement des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), qui accompagnent au quotidien les élus et les habitants dans leurs projets.

Cet écart exceptionnel ne peut s'expliquer par la seule baisse de la construction : il résulte des effets de la réforme de 2022 qui modifie les règles de perception de la taxe, et des dysfonctionnements persistants dans la chaîne de liquidation et de recouvrement.

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de la Gironde est un pilier de l'ingénierie publique locale et un outil essentiel au service de l'intérêt général. Il œuvre au quotidien pour accompagner les collectivités, en particulier les communes rurales souvent dépourvues de moyens techniques, et permet à chaque habitant d'accéder gratuitement à un conseil de qualité en matière d'aménagement, d'architecture et de paysage.

Cet outil collectif est aujourd'hui fragilisé par la chute de la TA. Des suppressions de postes ont déjà été engagées en 2025 et de nouvelles réductions d'effectifs sont à redouter à court terme. À terme, c'est bien la possibilité pour les territoires de construire des projets de qualité, respectueux des enjeux sociaux et environnementaux, qui est directement menacée.

La TA finance également les espaces naturels sensibles (ENS). Sa diminution met en difficulté la protection de la biodiversité et la gestion et l'ouverture au public des sites naturels. Face à l'absence de visibilité et à la persistance des difficultés, les collectivités pourraient être contraintes de prendre des décisions d'ajustement durables, aux conséquences sociales, territoriales et environnementales importantes.

Sans mesures rapides, des arbitrages irréversibles pourraient intervenir dans les prochains mois.

# Logement social : bilan et renouvellement des aides à la pierre

Le Département agit avec ses partenaires pour répondre à la crise du logement partout en Gironde en participant au développement de logements abordables, adaptés et dignes pour les Girondins et les Girondines.

**ENTRE 2020 ET 2025**

**153 M€**

**POUR LES AIDES À LA  
PIERRE**

**SOIT**

**6900**

**LOGEMENTS CRÉÉS  
ET**

**4500**

**LOGEMENTS  
RÉHABILITÉS**

**PRÉVISIONS  
POUR 2026 - 2031 :**

**221,57 M€**

Depuis 2014, le département de la Gironde assure la gestion déléguée des aides à la pierre (sur le territoire Girondin, hors Bordeaux Métropole), un mécanisme permettant de mobiliser les crédits de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et de l'État pour :

- produire et rénover des logements sociaux ;
- rénover les logements de propriétaires modestes (parc privé) ;
- lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne.

Cette délégation a permis d'accompagner et financer sur 2020 - 2025 près de 6 900 logements sociaux et la réhabilitation de plus de 4 500 logements privés, avec **un engagement financier global de 153 M€, dont 42 M€ de fonds propres.**

## **Bilan 2025**

**Logements sociaux** : 1492 logements sociaux agréés (parc public) dont 496 logements sociaux destinés aux ménages les plus modestes (PLAi), 571 logements sociaux destinés aux ménages modestes (PLUS), 393 logements sociaux destinés aux ménages percevant des revenus intermédiaires (PLS) et enfin 32 logements en accession sociale à la propriété (PLSA).

**Au total 7,4 M€ ont été investis par le Département en complément d'une enveloppe de 6,4 M€ déléguée par l'État :**

**Rénovation de logements de propriétaires modestes** : 643 logements de propriétaires modestes rénovés (parc privé), dont 211 logements adaptés au handicap et à la vieillesse pour 23,4 M€ de crédits délégués de l'ANAH

**Transition écologique** : 27 GWh d'énergie primaire économisés par an et 4 150 tonnes EqCO2 de gaz à effet de serre évités.

Au-delà de des résultats quantitatifs l'impact de l'action départemental se traduit sur la revitalisation des centres bourgs, la résilience des opérations, la lutte contre la précarité, la capacité des territoires à répondre aux problématiques sociales spécifiques aux territoires.

## **Les priorités pour la période 2026-2031**

Afin de maintenir son engagement et dans la continuité des actions engagées, le Département fixe pour la période 2026-2031 des priorités claires :

- développer l'offre de logements sociaux sur l'ensemble du territoire ;
- améliorer durablement la qualité du parc privé, en particulier pour les publics fragiles, et garantir la cohérence des interventions avec les orientations du Plan départemental de l'habitat.

**Logements sociaux (parc public)** : Plan de création de 12 000 logements locatifs sociaux avec 150 logements sociaux à très bas prix destinés aux ménages les plus modestes avec un budget prévu de 45,8 millions d'euros.

**Logements de propriétaires modestes (parc privé)** : Plan de réhabilitation de 5 550 logements (2700 rénovations énergétiques et 1800 adaptation au handicap ou à la perte d'autonomie) avec un budget de 175,77 M€.

8000

**ALLOCATAIRES  
ACCOMPAGNÉS  
AU 31/12/2025**

2 700 PAR DES ASSOCIATIONS  
2 300 PAR LES CCAS/CIAS  
1 500 PAR LES MISSIONS LOCALES  
1400 PAR LES PLIE

# Un accompagnement renforcé pour les allocataires du RSA en Gironde

Le Département est responsable de **la mise en œuvre du versement et de l'accompagnement du revenu de solidarité active (RSA) et des politiques d'insertion.**

**Le Département s'appuie depuis de nombreuses années sur un réseau d'acteurs de proximité** pour assurer **une prise en charge diversifiée des allocataires.** Au 31 décembre 2025, près de 8 000 allocataires du RSA ont ainsi été suivis par ces structures en Gironde : 2 300 par les CCAS/CIAS, 1 400 par les PLIE, 1 500 par les missions locales et 2 700 par des associations accompagnant des publics spécifiques (travailleurs indépendants, gens du voyage, étudiants, etc.).

**Ces partenaires interviennent, en complément des Maisons départementales de la solidarité et de France Travail, pour proposer un accompagnement adapté à la diversité des situations.**

## Un référent unique pour chaque bénéficiaire

Dans **un contexte marqué par une augmentation du nombre d'allocataires** depuis mi-2025 et par **la réforme issue de la loi pour le plein emploi**, le Département réaffirme sa priorité : **garantir à chaque bénéficiaire du RSA un référent unique, capable de coordonner un parcours personnalisé et cohérent.**

Cette ambition se traduit aujourd'hui par l'adoption d'un règlement d'intervention encadrant le soutien du Département aux structures partenaires. Celui-ci fixe **un cadre clair et harmonisé pour le financement des actions d'accompagnement portées sur l'ensemble du territoire girondin.**

Ce modèle permet de sécuriser les financements, de garantir l'équité entre les territoires et de donner aux partenaires la visibilité nécessaire pour organiser leurs actions.

Au-delà du soutien financier, **le Département met à disposition des professionnels des outils communs pour renforcer la qualité de l'accompagnement :**

- Horizon Gironde, outil de suivi des parcours qui facilite la coordination des démarches et l'accès à l'offre d'insertion ;
- un référentiel départemental d'accompagnement, qui garantit des pratiques partagées et un socle commun d'intervention ;
- une offre d'insertion sociale et professionnelle diversifiée, adaptée aux besoins des personnes accompagnées.

# Prendre soin de ceux qui prennent soin : 2,1 M€ pour la mobilité des aides à domicile

Dans un contexte marqué par la hausse durable des coûts de carburant et alors que les aides exceptionnelles ne peuvent constituer une réponse pérenne, le Département a obtenu de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) une enveloppe de 2 128 552 € destinée à soutenir la mobilité des services autonomie à domicile (SAD) qui accompagnent au quotidien les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

À l'issue d'un appel à candidatures, 31 services d'autonomie à domicile, répartis sur l'ensemble du territoire girondin, ont été retenus pour bénéficier de ce soutien. Grâce à ce financement, les SAD pourront renforcer ou constituer une flotte de véhicules à faibles émissions de CO2.

Ils pourront également acquérir des équipements de recharge ou des vélos à assistance électrique. Par ailleurs, le dispositif prévoit une participation aux frais de transport de 245 intervenants à domicile et le déploiement d'un outil de prévention des risques professionnels liés à la conduite de nuit.

Ce dispositif permet l'acquisition de 128 véhicules au bénéfice de 31 services autonomie à domicile.

Organisme	Commune	Organisme	Commune
GCSMS RPDAD	Pessac	GCSMS Harmonie	Eysines
GCSMS de la Presqu'île	Lormont	AILE EMPLOIS FAMILIAUX	Villenave D'ornon
Maisons Jeanne services	Lormont	TOUT CEREBROLESE ASSISTANCE	Bordeaux
AIDE@VENIR	Langon	JEAM	Lesparre-Médoc
LE TEMPS DE VIVRE	Saint-Loubès	COFILSERV	Arcachon
GCSMS ALIENOR	Bègles	AAD France présence	Bordeaux
ASSOCIATION AGAPES	Villenave D'ornon	Handi Home	Talence
Estuaire Services à Domicile	Saint-Ciers-Sur-Gironde	ALSP (Association Libournaise de Services aux Personnes)	Libourne
CIAS du Pays Foyen	Pineuilh	ASSOCIATION LES CO-TEAUX DE BORDEAUX	Salleboeuf
APAJH 33 La Clé des Ages	Bordeaux	ADOMISERVICES	Tresses
ADMR DE LA GIRONDE	Langon	A VIEDOM	Castillon
SOS SOLUTION SERVICES	Bordeaux	AIDOMI	Bordeaux
MES SERVICES A LA CARTE	Bordeaux	GSO SERVICES	Arcachon
Association de Maintien et de Soins à Domicile de la Haute-Gironde (AMSADHG)	Saint-Savin →	SAD du CCAS de CENON	Cenon
SAD du CCAS de Libourne	Libourne	ASSOCIATION DOMICILE SANTE	Gradignan
Vitalliance	Bègles		

# Le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER)

Dès 2017, le département de la Gironde s'est doté d'un schéma afin de structurer une politique d'achat durable, responsable et innovante. Grâce à des critères sociaux et environnementaux, il favorise l'accès des acteurs économiques, notamment de l'économie sociale et solidaire (ESS), à la commande publique départementale, avec des objectifs ambitieux (100 % des marchés notifiés devaient intégrer une considération environnementale et 30 % une dimension sociale).

95%

**DES MARCHÉS  
COMPORTENT UNE  
CLAUSE  
ENVIRONNEMENTALE**

## **Bilan du SPASER II, 2021-2025 : des évolutions contrastées**

### **Considérations environnementales en forte progression :**

En 2022, 60 % des marchés comportaient une clause environnementale, en 2025, ce sont désormais 95 % des marchés qui sont concernés (pour un objectif de 100 %)

14%

**DES MARCHÉS  
COMPORTENT UNE  
CLAUSE SOCIALE  
CONTRE 9%  
DE MOYENNE  
NATIONALE**

### **Considérations sociales en recul :**

Les évolutions budgétaires ont conduit à une évolution moins positive des clauses sociales. Cependant, les chiffres restent importants en comparaison avec les moyennes nationales.

Les marchés supérieurs à 90 000€ HT comportant au moins une considération sociale ont baissé. Cette diminution s'explique par le fait que plusieurs marchés publics conclus en 2025 ne pouvaient comprendre de considérations sociales en raison de leur spécificité (par exemple le transport des élèves handicapés mais aussi les marchés de fournitures).

Les marchés comprenant une clause sociale atteignaient cependant encore 14% en 2025, bien au-dessus du taux national de 9%.

Les clauses d'insertion restent très importantes : en 2025, ce sont 92 917 heures ayant bénéficié à 560 salariés dont 150 allocataires du RSA. En cumulé, sur la période de 2021 à 2025, 568 179 heures d'insertion ont été réalisées.

Le soutien à l'économie locale se confirme : en 2025, les TPE et PME girondines représentent 38,9 % des bénéficiaires, soit 153,4 M€ attribués sur un total de 496 M€ TTC.

## **SPASER III (2026-2030) : renforcer l'impact**

Pour la prochaine période, le Département consolide les actions engagées et en améliore les effets dans un contexte budgétaire contraint. Les priorités du SPASER portent notamment sur une commande publique départementale :

- ancrée dans ses territoires (circuit court) ;
- concourant à la cohésion sociale, à l'insertion et à l'inclusion ;
- tournée vers l'économie circulaire (durabilité, impact environnemental...)
- impliquant les parties prenantes dans un processus responsable

# Bilan de la philanthropie girondine

1 M€

**COLLECTÉS  
DEPUIS 2023**

23

**PROJETS  
SOUTENUS**

Pour le département de la Gironde, le mécénat constitue bien plus qu'un levier financier : il s'inscrit dans un véritable projet de philanthropie locale, favorisant la rencontre entre acteurs publics et partenaires économiques autour de projets innovants ou déjà éprouvés.

Fondée sur l'expérimentation, l'attention portée aux besoins du quotidien et la mobilisation des savoir-faire de chacun, cette démarche incarne pleinement la « méthode girondine ».

Elle repose sur une conviction forte : le service public et les acteurs économiques partagent une responsabilité commune pour contribuer à l'équilibre social et à la qualité de vie sur l'ensemble du territoire. Ces dons n'ont pas vocation à se substituer à l'argent public, il est important que ce financement reste un complément, pas une dépendance.

#### **Depuis la création de la mission mécénat en 2023 :**

- 1 M€ de dons collectés, dont 557 203 € sur la période 2024-2025
- 22 partenaires et donateurs mobilisés en deux ans
- 23 projets soutenus, relevant de 7 politiques publiques

Cette progression en deux ans témoigne de la confiance que des entreprises et fondations girondines ont choisi de placer dans les projets portés par le Département : une confiance qui s'inscrit dans une vision commune du territoire et de ses habitants

#### **Les objectifs pour la suite**

Mieux travailler, fidéliser les donateurs, diversifier les politiques publiques bénéficiaires et maintenir un cercle d'acteurs économiques girondins engagés dans la durée.

« Si le service public et les acteurs économiques partagent une même responsabilité territoriale, une même sensibilité sociale, alors chacun pourra prendre toute sa part depuis sa place pour garantir l'équilibre et la meilleure vie possible, pour toutes et tous, partout. »

**Nicolas Tarbes**, conseiller départemental en charge du mécénat

# Programme 2026 de la mission Aménag'Eau

Depuis 2013, la mission Aménag'Eau accompagne les collectivités girondines pour intégrer les enjeux liés à l'eau dans les projets d'aménagement et les documents d'urbanisme, afin de concilier développement des territoires, préservation des ressources et adaptation au changement climatique.

En 2026, l'action se poursuit autour de priorités opérationnelles :

- appuyer les politiques départementales, notamment les collègues dans leurs démarches de résilience ;
- accompagner les collectivités, en particulier sur l'urbanisme et la gestion des eaux pluviales ;
- renforcer la sensibilisation et la formation des élus et des acteurs locaux ;
- développer les partenariats et le partage d'expertise

Parallèlement, la mission poursuit ses actions structurantes de contribution aux documents d'urbanisme et d'animation d'un réseau d'acteurs autour de la gestion de l'eau.

La mission bénéficie d'un budget de 145 000 € en 2026, avec l'aide de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à hauteur de 71 855 €.

# Rapport d'activité 2025 de la Médiatrice Institutionnelle Départementale

242

## SAISINES DE LA MÉDIATRICE EN 2025

Pour aider à la résolution des conflits entre les usagers et l'institution, le Département propose un service de médiation institutionnelle. Le dispositif garantit une écoute, gratuite et impartiale, en cas de non-réponse ou de refus de la part des services.

La médiatrice a également pour missions de formuler des propositions de réforme de l'administration ou d'amélioration des règlements et des pratiques.

Elle peut intervenir sur les domaines de compétence du Département : Revenu de Solidarité Active (RSA), Aide aux personnes en situation de handicap (MPDH), Aide à l'autonomie des personnes âgées (APA), Aménagement du territoire, Transports scolaires pour les élèves en situation de handicap, Protection maternelle et infantile (PMI), Collège...

### Des saisines en augmentation

Les saisines de la médiatrice institutionnelle du Département ont connu une augmentation de près de 20% en 2025 (242 contre 208 en 2024)

Les requérants (usagers, services du département ou Médiatrice elle-même) sont majoritairement situés à l'Est du territoire et au sein de la métropole du Département.

Seules 55% des saisines correspondaient réellement aux domaines de compétence du Département. Parmi les demandes qui ont été réorientées, on retrouve ainsi la demande de titres de séjour ou de passeports auprès de la préfecture (21% des saisines), les litiges du domaine privé (19%).

Parmi les saisines qui concernaient le Département, 54% ont abouti favorablement pour les usagers et usagères.

Dans 19% des cas, la décision départementale n'a pas changé, mais la médiation permet souvent, au requérant, de mieux comprendre les raisons de la décision de la collectivité et de l'accepter plus facilement.

78% des usagers se déclarent satisfaits par la décision finale. Ainsi, même si tous les litiges ne sont pas résolus en leur faveur, les requérants sont très majoritairement satisfaits d'avoir été écoutés.

### Sollicitations des services du Département

Les services du Département peuvent solliciter l'aide de la médiatrice dans leurs relations avec les usagers. Ainsi, le service de transition des mobilités a saisi la médiatrice pour un travail de médiation avec les familles concernées par le changement de réglementation des transports scolaires adaptés. De même, la direction de la protection de l'Enfance et de la Famille a également saisi la médiatrice pour certaines situations.

# Florian Porta-Bonete, nouveau conseiller départemental de Pessac II



Florian Porta Bonete, nouveau conseiller départemental du canton de Pessac II

Sébastien Saint-Pasteur, député, ayant choisi de continuer à siéger au conseil municipal de Pessac, il laisse son siège de conseiller départemental du canton de Pessac II (Gradignan et Pessac intra-rocade) à Florian Porta Bonete, 32 ans, médecin psychiatre et chef de service à l'hôpital Charles Perrens.

Ayant fait toute sa scolarité à Pessac, y résidant et y travaillant dans le cadre de ses missions, le nouveau conseiller départemental est particulièrement attaché à ce territoire. Il y est déjà bien connu, siégeant déjà dans plusieurs conseils d'administration de collèges en tant que personnalité qualifiée.

Il entend apporter son expertise sur les enjeux de santé mentale, de vieillissement et du handicap au sein des politiques publiques portées par le département.



## Contacts presse

**Typhaine CORNACCHIARI**

06 18 18 22 44

typhaine.cornacchiari@gironde.fr

**Anne-Gaëlle MCNAB**

06 14 50 03 63

anne-gaëlle.mcnab@gironde.fr

**Adrien MONTIEL**

06 01 11 07 39

a.montiel@gironde.fr

gironde.fr     

